

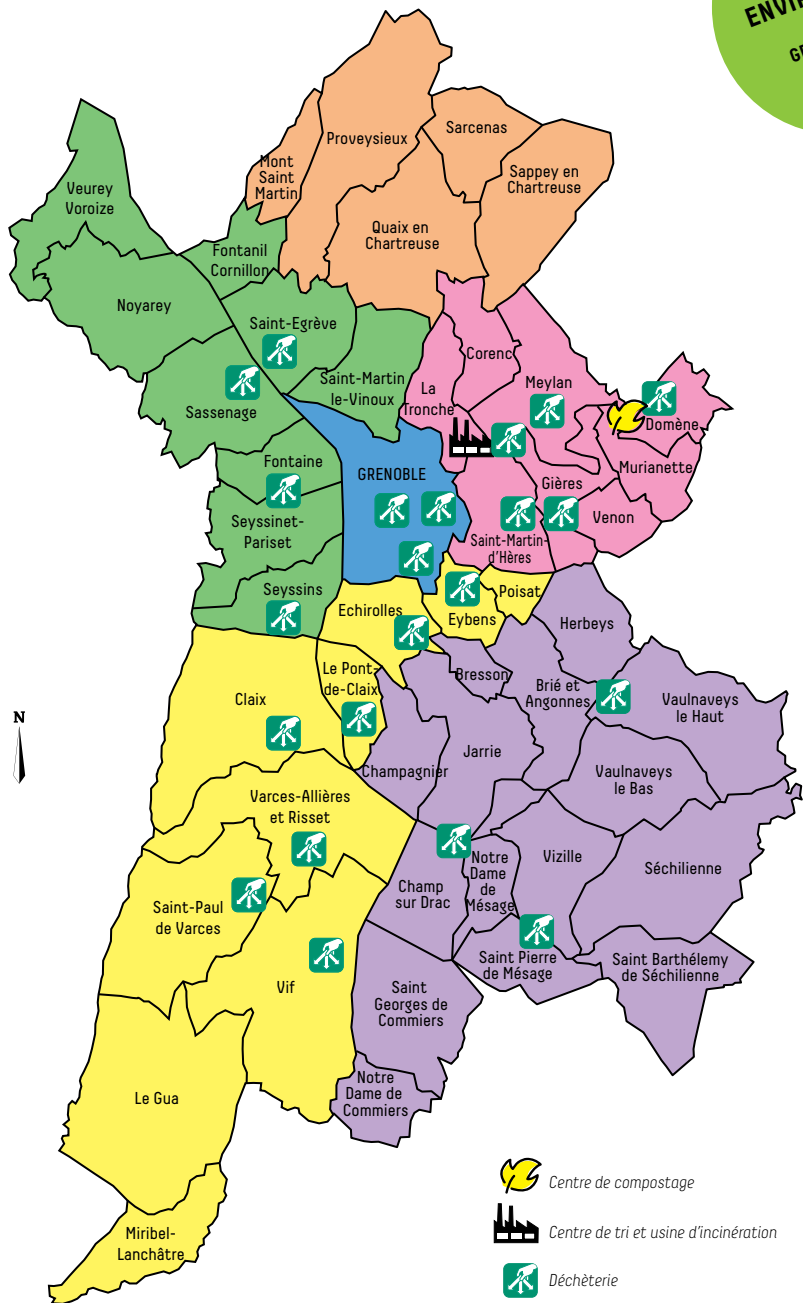
2014

DÉCHETS URBAINS

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE,
DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS URBAINS



ENVIRONNEMENT
GRENOBLE-ALPES
MÉTROPOLE



444 810
HABITANTS

552 KG
DE DÉCHETS
PRODUITS
PAR HABITANT
EN 2014

542 KM²

49 COMMUNES*

8 KG DE DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR SECONDE SUR LE
TERRITOIRE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

*Au 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté de Communes des Balcons Sud Chartreuse (CCBSC) et la Communauté de Communes du Sud Grenoblois (CCSG) ont fusionné portant le territoire de l'EPCI à 49 communes.

- GROUPEMENT SUD
- GROUPEMENT CENTRE
- GROUPEMENT NORD-OUEST
- GROUPEMENT EST
- SUD GRENOBLOIS
- SUD CHARTREUSE



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DECHETS

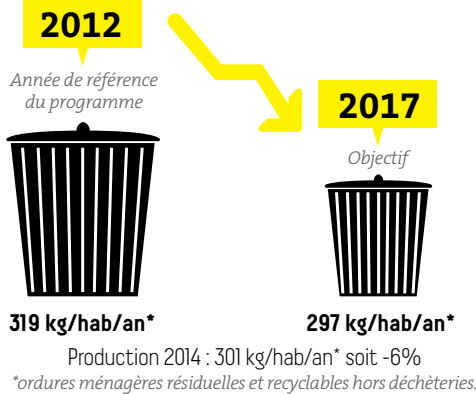
MOINS JETER
LA BONNE IDÉE !

LE PROGRAMME EN QUELQUES CHIFFRES

SIGNATURE AVEC L'ADEME : **février 2013**

Durée du programme :

5 ans



OBJECTIF :
-7% D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES* D'ICI 2017 PRODUITES PAR HABITANT

5 AXES THÉMATIQUES, 5 GROUPES CIBLES

Axes thématiques

- Développer la gestion locale des biodéchets et déchets verts
- Favoriser le réemploi et la réparation
- Agir contre le gaspillage alimentaire
- Limiter les quantités de papier jeté
- Favoriser l'éco-consommation

Groupes cibles

- Sensibiliser le grand public
- Développer un réseau local de personnes et structures relais
- Sensibiliser les publics des établissements scolaires
- Accompagner les acteurs économiques
- Accompagner l'éco-exemplarité des collectivités

A l'occasion de l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire, Grenoble-Alpes Métropole a sensibilisé le grand public à ce problème à la fois éthique, économique et environnemental :

■ « LE PAIN, N'EN PERDEZ PAS UNE MIETTE ! » :

mise à disposition d'un livret gratuit, présentant des astuces pour la conservation du pain ainsi que des recettes pour ne pas le jeter. 169 boulangers ont participé et 25 350 livrets ont été distribués.

■ « ON NE GÂCHE RIEN ! 10 RECETTES DE CHEFS GRENOBLOIS » :

un livre de recette réalisé en partenariat avec l'association Feed'Art et 10 chef(fe)s cuisiniers.

■ UN APPEL À PROJETS « MOINS GASPILLER, LA BONNE IDÉE ! » :

a été lancé en octobre 2014 pour rechercher des initiatives permettant de limiter le gaspillage alimentaire.

3 projets ont ainsi été retenus dont la mise en œuvre se déclinera sur l'année 2015.



COMMUNICATION ET ANIMATION

1 NOUVELLE CAMPAGNE « MOINS JETER, LA BONNE IDÉE ! »

7 774 APPELS REÇUS ET TRAITÉS AU NUMÉRO VERT

2 613 messages reçus et traités via les formulaires de contact des sites web Métro

1 NOUVEAU SITE MOINSJETER.FR ET PAGE FACEBOOK

107 VISITES DU CENTRE DE TRI ATHANOR SOIT **2 127 VISITEURS** (DONT 67% DE SCOLAIRES)

172 ANIMATIONS SCOLAIRES SOIT ENVIRON 4 000 ÉLÈVES SENSIBILISÉS

La prévention des déchets :

Nous produisons trop de déchets :

- Mais quel impact ont-ils sur l'environnement ?
- Pourquoi est-ce important de moins générer de déchets ?
- Comment réduire leur quantité ?

Le compostage :

Le compostage permet de réduire nos déchets :

- Mais quel intérêt pouvons-nous y trouver ?
- Comment cela fonctionne-t-il ?
- Peut-on composter à l'école ?

LES ATELIERS DES MESSAGERS DU TRI

Le tri des déchets :

Il faut trier :

- Mais pourquoi est-ce si important ?
- Comment bien trier en classe et à la maison ?
- Que deviennent les déchets une fois collectés ?

Le gaspillage alimentaire (à partir du cycle 3) :

Il ne faut pas gaspiller la nourriture :

- Mais qui gaspille ?
- Quels aliments sont gaspillés et pourquoi ?
- Comment peut-on limiter ce gaspillage ?

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

84 BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES

22 DÉCHÈTERIES | **3** CHALETS DU RÉEMPLOI/

1075

COLONNES À VERRE

47 TONNES D'OBJETS RÉCUPÉRÉS

ZOOM SUR LES DÉCHÈTERIES

Les tonnages collectés en déchèteries augmentent de 5% par rapport à 2013, et représentent 45% du tonnage total collecté sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole. Ce résultat se situe très au-dessus de la moyenne des collectivités de taille identique, qui généralement se situent entre 15 et 20%. Il est probablement permis par un réseau de déchèteries particulièrement dense et par le service rendu aux services communaux et à l'activité économique.

TONNAGES COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Type de déchets	en tonnes	en kg/an/hab	Evolution 2013 / 2014
Ordures Ménagères Résiduelles	89 975 (37 %)	202	-1,3%
Emballages et Papiers	28 380 (12 %)	64	2,7%
Verre	9 685 (4 %)	22	-2,7%
Déchets de déchèteries	111 344 (45 %)	250	4,6%
Divers (OM brutes, OM Villeneuve, ...)	5 971 (2 %)	13	18,9%
TOTAL	245 355	552	2,1%

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

	Type de déchets	Tonnages collectés
Valorisation matière	Gravats	30 592
	Bois	9 770
	Métaux	3 811
	Cartons-papiers	2 850
	DEEE	1 781
	Mobilier	1 039
	Textile	226
	Plâtre	147
	Huile de Friture	25
	Polystyrène	16
	Capsules café métalliques	15
	Cartouches encre	5
	SOUS TOTAL	50 277
Compostage	Déchets Verts	28 782
Valorisation énergétique	Incinérables	5 335
	Encombrants	4 103
	Bois traité	495
	Pneus	319
	Huile de Vidange	106
	DASRI	4
	SOUS TOTAL	10 362
CSDU II	Encombrants	12 462
	Balayees	8 548
CSDU II avec alvéole spécifique	Amiante	257
SOUS TOTAL	21 267	
Traitement Physico-Chimique puis Incinération	DMS	568
	Batteries	64
	Piles	24
	SOUS TOTAL	656
TOTAL	111 344	

80% des déchets issus de déchèteries sont valorisés, taux qui correspond à l'objectif 2017 du Plan Départemental d'Élimination des Déchets (PDED).

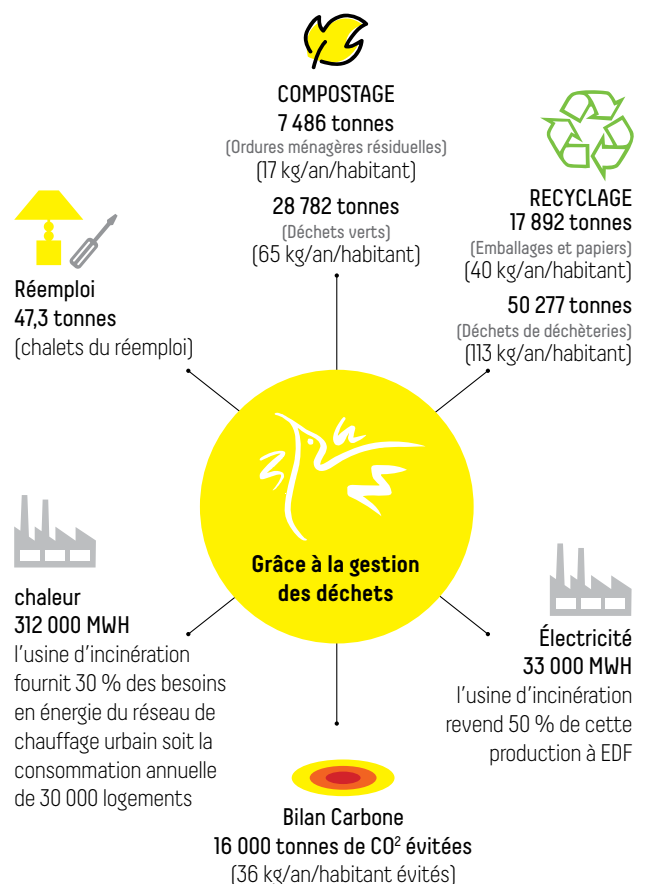
OÙ VONT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS MODES DE VALORISATION



89% des déchets collectés et traités par Grenoble-Alpes Métropole sont valorisés, soit une valorisation en très légère hausse par rapport aux années précédentes.

2013	2014	
18,8%	20,4%	Recyclage
14,2%	14,8%	Compostage
12,1%	12,5%	Valorisation B.T.P. (gravats)
43,4%	41,4%	Valorisation énergétique
11,5%	10,9%	Stockage



FOCUS SUR LES FAITS MARQUANTS

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE À VIF

La construction d'une nouvelle déchèterie à Vif (5 000 m², 14 quais, 26 flux de déchets acceptés) permet un tri plus fin des différents types de déchets déposés. Ce tri constitue le geste initial indispensable à la valorisation des déchets.



DYNAMISATION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

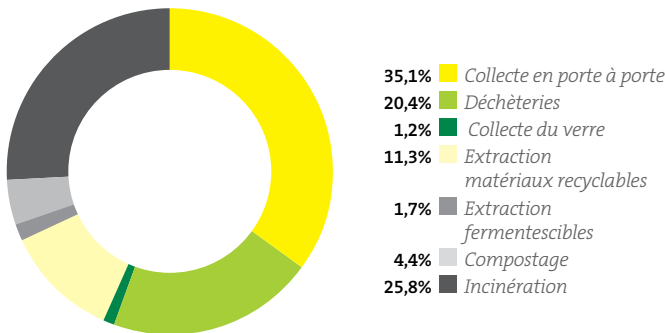
La forte mise en dynamique du programme local de prévention signé avec l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a été permise par le recrutement et la réorientation partielle des équipes d'animation. Des actions concrètes ont été développées ou ont vu le jour en 2014 : développement du compostage domestique et mise en place du lombricompostage, recommandations en faveur du réemploi et de la lutte contre le gaspillage alimentaire,... Une campagne de communication, « Moins jeter, la bonne idée ! », a été lancée en novembre 2014 pour accompagner ces objectifs.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES PERSONNELS

Sur le plan de l'organisation, l'amélioration des conditions d'accueil des personnels se poursuit avec les travaux de finition sur le site d'Eybens, l'agrandissement du site de la Tronche et la finalisation du programme sur le site de Fontaine. Suite à la fusion et au projet de territoire métropolitain, cette action devra être prolongée pour obtenir les mêmes conditions sur l'ensemble de la Métropole.

LES INDICATEURS FINANCIERS

RÉPARTITION COÛT DE FONCTIONNEMENT 2014



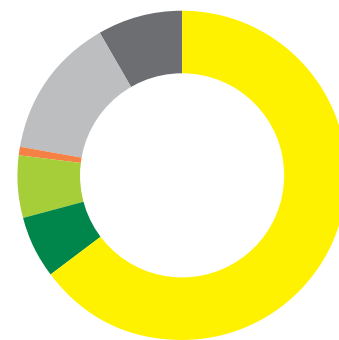
Le coût du service public d'enlèvement et de traitement des déchets qui s'élève à 56,5 M€ est principalement couvert par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), qui représente un montant de 39,9 M€.

Il est également financé par :

- des recettes liées à la vente de certains matériaux (papiers, cartons, ferrailles, flacons plastiques, ...)
- la recette de la collecte du verre,
- les recettes versées par les éco-organismes (Eco-Emballages, EcoFolio, EcoMobilier, ERP,...),
- la production d'énergie liée à l'incinération,
- la participation des collectivités conventionnées partenariat CSA3D à hauteur de 4,3 M€.

Par ailleurs, le budget général de Grenoble-Alpes Métropole verse une contribution à hauteur de 5 M€.

RÉPARTITION DES RECETTES 2014



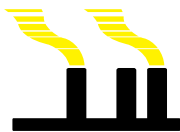
56 500 582 €
DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

117 € PAR HABITANT
(HORS CONVENTIONS CSA3D) DONT



45 €

pour la collecte



45 €

pour le traitement



27 €

pour les déchèteries
(réception et traitement)

64,9% TEOM
6,2% Soutien des éco-organismes
6,0% Revente matériaux et énergie
0,9% Redevance spéciale
13,9% Subventions, partenariat et services divers
8,1% Subvention budget général